

## SKI-CLUB ROSSBERG

Affilié à la Fédération Française de Ski et au Comité Régional des Vosges n° 14081  
S.A.G. n° 14.380  
Inscrit au Tribunal de Thann Vol. 13 n° 14  
FONDEE EN 1911



**68800 THANN**

Chalet – Refuge au Rossberg-Waldmatt  
Altitude : 1100 m.  
Accès : Col du Hundstüek par route Joffre

# REGLEMENT INTERIEUR

## Sécurité – RI5

Cette partie « RI5 » du règlement intérieur a pour but de définir toutes les règles dites de sécurité concernant le refuge . Cela concerne tout aussi bien les détecteurs de fumées, les alarmes incendies et les extincteurs, que le ramonage des cheminées.

### 1. LES AMENAGMENTS LIES A LA SECURITE

Les récents aménagements réalisés au refuge ont permis de mettre en place différentes issues de secours/d'évacuation, en complément de la sortie principale.

- Issue de secours à l'étage au niveau du grand dortoir
- Connexion des deux dortoirs
- Issue de secours au rez-de-chaussée par le balcon
- Local isolé par une porte coupe-feu à la cave.

### 2. LES ALARMES INCENDIES

Le chalet du SCRT est équipé d'un ensemble d'alarmes incendies et de détecteurs de fumées

#### 2.1. DESCRIPTIF

##### 2.1.1. Localisation des alarmes

Les détecteurs de fumées (plafonniers) se trouvent :

- Dans le nouveau local bois
- Au sous-sol
- A la cuisine
- Dans la grande salle
- Dans les 2 dortoirs

Les alarmes manuelles se trouvent :

- Dans le hall d'entrée
- Au sous-sol

## SKI-CLUB ROSSBERG

Affilié à la Fédération Française de Ski et au Comité Régional des Vosges n° 14081  
S.A.G. n° 14.380  
Inscrit au Tribunal de Thann Vol. 13 n° 14  
FONDÉE EN 1911



68800 THANN

Chalet – Refuge au Rossberg-Waldmatt  
Altitude : 1100 m.  
Accès : Col du Hundstüek par route Joffre

### 2.1.2. Aperçu des alarmes



Détecteur de fumées – Plafonnier



Alarme manuelle

## 2.2. FONCTIONNEMENT DES ALARMES INCENDIES

### 2.2.1. Détecteurs de fumées

Toute fumée détectée par un des plafonniers entraîne l'émission d'un signal sonore strident. L'arrêt de l'alarme est pris en compte dès que la fumée se dissipe. Un appui sur le bouton « stop/silence » situé sur le côté du plafonnier entraîne l'arrêt du signal sonore uniquement si la fumée s'est dissipée. L'alarme émet également un signal sonore dès qu'un appui et un maintien du bouton de test « stop/silence est détecté. le ». Dès que le bouton est relâché, l'alarme émet encore un signal sonore pendant quelques secondes.



Bouton d'arrêt

### 2.2.2. Alarmes manuelles

Les alarmes manuelles émettent un signal sonore puissant dès qu'un appui sur le bouton en façade est détecté. Si aucune interruption volontaire est menée, la durée d'émission est de 5 minutes.



Bouton de déclenchement -  
Alarme manuelle

## SKI-CLUB ROSSBERG

Affilié à la Fédération Française de Ski et au Comité Régional des Vosges n° 14081  
S.A.G. n° 14.380  
Inscrit au Tribunal de Thann Vol. 13 n° 14  
FONDÉE EN 1911



**68800 THANN**

Chalet - Refuge au Rossberg-Waldmatt  
Altitude : 1100 m.  
Accès : Col du Hundstücker par route Joffre

L'arrêt de cette alarme ne peut se faire qu'avec l'introduction d'une clef spécifique par le dessous de l'alarme. La clef est stockée dans le placard de la cuisine



Introduction clef par le dessous



Clef

### 2.3. ENTRETIEN DES ALARMES

#### 2.3.1. Généralités

Les détecteurs de fumées sont alimentés par des piles 9V. Un clignotement régulier de la led, 1x /minute environ, indique que le plafonnier est opérationnel.

Si le détecteur de fumées émet un signal sonore très bref de façon régulière, il faut remplacer la pile. Dès que le garde refuge constate ce dysfonctionnement, il doit en informer le responsable des travaux. D'une façon générale, les piles sont remplacées 1x / an, cependant, toute anomalie doit être signalée au responsable des travaux.

Les alarmes manuelles sont équipées de 2 piles de 9V. Elles sont remplacées 1x/ an.

#### 2.3.2. Remplacement des piles des plafonniers

Retirer le plafonnier en le tournant d'un quart de tour, ouvrir le compartiment pile qui se situe de côté et retirer la pile usagée.



Retrait du plafonnier

## SKI-CLUB ROSSBERG

Affilié à la Fédération Française de Ski et au Comité Régional des Vosges n° 14081  
S.A.G. n° 14.380  
Inscrit au Tribunal de Thann Vol. 13 n° 14  
FONDEE EN 1911



**68800 THANN**

Chalet – Refuge au Rossberg-Waldmatt  
Altitude : 1100 m.  
Accès : Col du Hundstüch par route Joffre



Compartiment de la pile

### 2.3.1. Remplacement des piles des alarmes manuelles

Seul le responsable des travaux ou une personnes ayant délégation est en mesure de procéder au remplacement des piles.

### 2.4. Stockage des piles

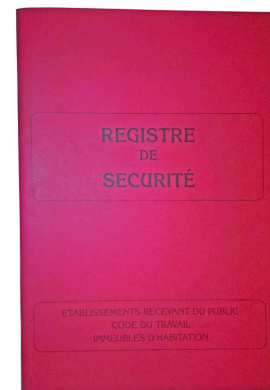
Pour des raisons environnementales (froid, humidité..), les piles ne sont pas stockées au refuge mais chez le responsable des travaux.

### 2.5. Carnet d'entretien

Le remplacement des piles est effectué de façon périodique (1 x an) par le responsable des travaux ou par une personne mandatée. Ce remplacement doit être impérativement consigné dans le registre de sécurité.

## 3. LES EXTINCTEURS

Le chalet du SCRT est équipé d'extincteurs pouvant être utilisé par toute personne présente.



## SKI-CLUB ROSSBERG

Affilié à la Fédération Française de Ski et au Comité Régional des Vosges n° 14081  
S.A.G. n° 14.380  
Inscrit au Tribunal de Thann Vol. 13 n° 14  
FONDEE EN 1911



**68800 THANN**

Chalet - Refuge au Rossberg-Waldmatt  
Altitude : 1100 m.  
Accès : Col du Hundstüek par route Joffre

### 3.1. Localisation des extincteurs

Les extincteurs se trouvent :

- Entrée refuge
- Couloir 1<sup>er</sup> étage
- Local bois (qté = 2)
- Sous-sol près de la porte coupe feu
- Cuisine

### 3.2. Utilisation des extincteurs

Se référer aux instructions sur chaque extincteur.



Extincteur hall d'entrée

### 3.3. Entretien des extincteurs

Se référer au registre de sécurité

## 4. LE RAMONAGE DES CHEMINÉES

Le ramonage des cheminées est sous la responsabilité du responsable des travaux. En accord avec le comité, il est en droit de déléguer cette prestation à toute personne ayant les compétences requises. Ces travaux de ramonage sont consignés dans le registre de sécurité. Le ramonage est effectué annuellement.

## 5. EVACUATION

Le garde refuge a pour mission de faire évacuer toutes les personnes présentes dans le refuge. L'évacuation se fera conformément aux plans d'évacuations affichés dans le hall d'entrée et à l'étage.

## SKI-CLUB ROSSBERG

Affilié à la Fédération Française de Ski et au Comité Régional des Vosges n° 14061  
S.A.G. n° 14.380  
Inscrit au Tribunal de Thann Vol. 13 n° 14  
FONDÉE EN 1911



**68800 THANN**

Chalet - Refuge au Rossberg-Waldmatt  
Altitude : 1100 m.  
Accès : Col du Hundstücker par route Joffre

# ANNEXE 1 – CHANGEMENT DES PILES DES DETECTEURS ET ALARMES INCENDIES

Ce présent annexe est inséré dans le registre de sécurité

DATE	LIEU	RSP	REMARQUES	SIGNATURE